



Route de l'Innovation

« Maraîchage diversifié sur petites et moyennes surfaces »

Fermes universitaires
 UCLouvain



Pour rappel, une **Route de l'Innovation** est un dispositif collectif multi-acteurs conçu et animé par le RwDR et ses partenaires favorisant l'émergence et la diffusion de l'innovation au sein des systèmes agricoles/maraîchers/forestiers, etc.

L'idée de base est de susciter des échanges entre des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble et les amener à réfléchir selon les principes de l'intelligence collective aux leviers d'innovations favorisant le développement d'une technique, d'un secteur.

De manière générale, les objectifs d'une Route de l'innovation sont :

-  Rendre une innovation légitime : quelles sont les conséquences et les bénéfices observés ? Est-il possible d'atteindre différents objectifs (autonomie, collaboration) à travers l'innovation sous toutes ses formes ?
-  Formaliser les processus et pratiques innovantes : que peut-on apprendre des pratiques mises en œuvre ?
-  Identifier les problèmes-clés qui peuvent permettre le changement des systèmes : quoi ? Avec qui ? Comment ?

Avec le soutien de la



Wallonie Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.



La mise en œuvre de la Route de l'innovation maraîchage se justifie par la **nécessité de soutenir le développement du maraîchage sur petites ou moyennes surfaces en Wallonie** et **répondre de façon innovante aux nombreux enjeux** auxquels il doit faire face, notamment en matière de :

-  Mise en réseau des maraîchers
-  Formation, accompagnement, conseil
-  Accès à la terre
-  Modèles économiques, dont le coût de revient et le prix juste
-  Logistique, distribution et commercialisation, notamment dans le contexte des systèmes alimentaires
-  Communication, notamment sur les réalités du métier vers le grand public

Parce que Le maraîchage constitue un élément clé de la relocalisation de l'alimentation et pour un rapprochement entre agriculteurs et consommateurs, la Route de l'innovation « Maraîchage » entendait élaborer, de façon collégiale, étape par étape, des réponses opérationnelles et des recommandations institutionnelles afin de soutenir ce développement du maraîchage sur petites ou moyennes surfaces en Wallonie.

Plans wallons : éléments pertinents

Par la diversité de ses produits – production de fruits, de légumes, petit élevage éventuellement – et la diversité de ses modèles et de ses pratiques – conventionnelles, bio, permaculture, etc. – le maraîchage sur petites ou moyennes surfaces s’inscrit dans une perspective de développement agricole et rural durable et constitue une opportunité pour l’emploi local et pour une agriculture territoriale.

Pour plus d’efficience, nous nous sommes efforcés à recenser dans les différents plans wallons suivants, les éléments qui peuvent étayer nos recommandations.

Déclaration de politique régionale

Au travers de sa déclaration de politique régionale 2019-2024, la Wallonie traduit une triple ambition : une ambition sociale, une ambition écologique et une ambition économique.

Au sein de ce texte majeur, deux chapitres abordent plus particulièrement l’encouragement des pratiques durables en agriculture mais aussi le sujet de la formation professionnelle agricole.

Chapitre 2. La formation et l’accompagnement du travailleur en recherche d’emploi

« Le Gouvernement de Wallonie entend faire de la formation et du développement des compétences un pilier fondateur de son action. »

« Le Gouvernement mettra en place un dispositif afin d'anticiper les besoins de formation dans les secteurs à haute croissance (biotechnologie, manufacture avancée, métiers verts, transition écologique, etc.) et haute valeur sociétale (énergie, mobilité, communication, économie circulaire, etc.)... »

« ... De manière générale, l'ensemble des formations, y compris celles des formateurs, devront intégrer les enjeux de demain, particulièrement le numérique et la transition écologique, selon des modalités spécifiques à chaque type de métier. »

« ...La Wallonie dispose de différents dispositifs et acteurs de formation professionnelle, dont les principaux sont le Forem, les centres de compétence, l'IFAPME, les CISP, les MIRE et les fonds sectoriels. Leur potentiel doit être optimisé, notamment par une meilleure collaboration.»

Chapitre 15. L'agriculture et l'alimentation

«... L'offre de formation en agriculture durable (basé sur les trois piliers de la durabilité économique, sociale, environnementale) sera renforcée »

« ... Les aides à l'installation des jeunes seront adaptées afin de faciliter le renouvellement des générations agricoles en particulier ceux qui adoptent des pratiques durables. »

«... Le Gouvernement encouragera les pratiques culturales destinées à diminuer les conséquences des dérèglements climatiques. »

Les recommandations faites dans ce cadre propre au maraichage œuvre à ce changement de modèle vers une agriculture plus durable, tout en relevant le défi de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle, et du renouvellement des fermes familiales.

[Stratégie wallonne de Spécialisation Intelligente](#)

En mars 2021, le Gouvernement wallon a adapté la Stratégie S3, renouvelée pour la période 2021-2027. Elle offre à la Région un cadre actualisé permettant une politique d'innovation ambitieuse et favorisant le développement économique et sociétal de notre Région.

La S3 constitue le cadre stratégique pour la politique de recherche et d'Innovation et la politique industrielle de la Wallonie. Cette approche permet à chaque région européenne d'identifier et de développer ses propres avantages sur base de ses forces et de son

potentiel. Condition d'accès aux Fonds structurels européens, elle concerne l'ensemble des leviers de la politique d'innovation et constitue un élément central du plan de relance de la Wallonie.

Le renouvellement de la S3 wallonne s'appuie sur les 5 DIS (Domaines d'Innovation Stratégiques) suivants :

- ✓ les matériaux circulaires
- ✓ les innovations pour une santé renforcée
- ✓ les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs
- ✓ les systèmes énergétiques et habitat durables
- ✓ **les chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement**

Le Domaine d'Innovation Stratégique 'Chaînes agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement' couvre les activités innovantes pour soutenir l'émergence de produits et services à haute valeur ajoutée et haut potentiel de marché au sein d'un **système agro-alimentaire durable**. Afin d'assurer la pérennité à long terme des écosystèmes naturels (santé des sols et cycle de l'eau) desquels la **production de produits alimentaires sains** dépend, le potentiel wallon dans le domaine des services environnementaux de monitoring des écosystèmes et de la biodiversité, de l'agriculture écologiquement intensive et en matière d'innovation durable agricole/sylvicole sera renforcé.

Circular Wallonia

Le Gouvernement wallon a adopté, en février 2021, sa stratégie de déploiement de l'économie circulaire. Issue d'une large consultation auprès des fédérations sectorielles, du secteur associatif, des administrations et des citoyens, Circular Wallonia va permettre de produire des biens et services de manière durable et de favoriser un renouveau industriel.

En produisant des biens et des services de manière durable et en diminuant le **gaspillage des ressources**, l'économie circulaire s'impose comme un modèle pour faire évoluer notre système économique. Ses grands principes reposent sur : l'écoconception, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réutilisation, le reconditionnement et le recyclage.

Circular Wallonia favorisera le renouveau industriel en utilisant les flux de matières actuellement non valorisées dans le cycle de production. L'économie circulaire permettra aussi à la Wallonie d'évoluer vers une **gestion durable de ses ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables**. L'eau, les minerais et métaux, les sols, l'air, **la biomasse, la biodiversité** et les services écosystémiques sont en effet pris en compte pour éviter au maximum les impacts négatifs des modes de consommation et de production sur l'environnement.

Circular Wallonia vise à répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Favoriser une relance durable de l'économie ;
- ✓ **Diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement ;**
- ✓ **Créer des emplois locaux non délocalisables ;**
- ✓ **Réduire la dépendance de la Région** en matière d'approvisionnement en matières premières et en énergie
- ✓ Augmenter l'attractivité de la Wallonie.

Circular Wallonia s'articule autour de 10 ambitions, traduites en plus de 60 mesures. Elles concernent directement les entreprises wallonnes mais aussi d'autres publics cibles tels que la société civile, les acteurs publics, les citoyens et les entreprises.

Circular Wallonia porte une attention particulière à six filières porteuses pour l'économie circulaire en Wallonie :

- ✓ la construction et les bâtiments,
- ✓ les matières plastiques,
- ✓ la métallurgie,
- ✓ **l'eau,**
- ✓ les textiles,
- ✓ **l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires.**

Développer des filières agroalimentaires locales, grâce au maraichage notamment, constitue un des exemples très concrets proposés par cette ambitieuse stratégie !

Enseignements & recommandations



Nécessité de se doter d'une vision régionale



Il convient avant tout de se doter d'une vision et d'un **cadre stratégique à long terme** pour ce secteur spécifique qu'est le maraîchage. Outre la relocalisation de notre alimentation, et de la création d'emplois locaux non-délocalisables, il s'agit de permettre la viabilité du système et des conditions de vie dignes pour les maraîchers.

Aussi, les participants à la Route de l'innovation recommandent aux pouvoirs publics de poursuivre leur soutien aux projets collectifs / territoriaux soutenant le maraîchage sur petites et moyennes surfaces via des programmes tels que ceux pilotés par la Cellule Manger Demain et/ou via les GAL, les Parcs naturels, les Ceintures alimentaires, ...

Ils recommandent également de renforcer les approches collectives qui permettent de répondre aux besoins des consommateurs et collectivités qui réclament de la constance à la fois dans les quantités et la qualité des produits. Ceci suppose de s'appuyer sur divers outils : des **centrales logistiques** pour regrouper les produits et optimiser les flux, des **ateliers de transformation** pour répondre à la demande en produits de 4^{ème} gamme par exemple.



Soutenir les projets collectifs et de mise en réseau



Le fait d'inscrire un projet maraîcher au sein d'un **collectif** améliore significativement les chances de réussites de ce type d'activité. Ces collectifs peuvent revêtir bien des formes, notamment des coopératives de producteurs et de distributeurs, des organisations de

consommateurs, des associations citoyennes, des groupements de vente, jusqu'au **projet territorial**, avec d'autres formes intermédiaires/hybrides.

La mise en réseau des producteurs, mais aussi des autres opérateurs qui gravitent autour du maraîchage, devra être appuyée par des **« facilitateurs de terrain », sur un territoire donné**. Certains territoires disposent déjà de personnes ressources qui ont contribué à **fédérer** les producteurs, à professionnaliser les structures et à dégager de véritables synergies, tandis que d'autres en sont dépourvus. Le soutien à l'émergence de projets collectifs et la mise en réseau s'avère donc cruciale.

Cohérence et visibilité entre les projets et les territoires alimentaires

À plus large échelle, il conviendra d'assurer une parfaite **cohérence/visibilité** entre les projets et les territoires alimentaires, afin de favoriser les synergies et les investissements publics efficients. Le programme « relocalisation de l'alimentation en Wallonie » constitue une réelle opportunité en ce sens.

Renforcer l'axe « formation et l'accompagnement »

Le maraîchage diversifié sur petites et moyennes surfaces regroupe un ensemble d'activités extrêmement variées (planifier, cultiver, récolter, laver, emballer, transporter, vendre, communiquer, etc.). Afin de préparer au mieux les candidats maraîchers et les accompagner dans la mise en place de modèles économiques robustes, il convient, pour les structures de formation et d'encadrement :

- D'assurer une meilleure **coordination et visibilité** de leurs offres ;
- D'**évaluer** les formations dispensées par ces structures et leurs résultats ;
- De **réviser les dispositifs de financement et augmenter les moyens dédiés** et d'évoluer vers un **système plus intégré** ;
- De mettre le focus sur les **expériences de terrain**.



Lutter contre la précarité des maraîchers



Aides et Outils de production :

Il convient d'aménager des conditions qui tiennent compte des spécificités de l'activité de maraîchage diversifié sur petites et moyennes surfaces dans le cadre des **aides à l'installation et aux investissements** (ex. temps d'installation, critères de rentabilité, éligibilité du matériel, consultance).

Il en va de même pour des **aides à la constitution** de « CUMA maraîchères » (pour la culture, le stockage, le transport, ...) qui inciteront à mutualiser et à rationaliser des équipements ainsi qu'à fédérer des groupements de producteurs.

Soutien public :

L'annonce d'une **aide à la production** d'un montant de 4.000€ par hectare pour le maraîchage diversifié bio a été accueillie par le secteur avec beaucoup d'enthousiasme. Cela étant, il convient de définir précisément le code culture associé au « maraîchage diversifié » et de supprimer le plafond de déclaration fixé en l'état à 3 hectares qui empêcherait la diversification des fermes.



Aspects fonciers



Pérennisation du foncier : Nombre de maraîchers se trouvent dans une relative **précarité, particulièrement en matière d'accès au foncier**. Afin de pallier cette situation, le maraîcher devra sécuriser les composantes de son activité via notamment des conventions foncières, mais aussi des accords avec les intermédiaires, des conventions avec les consommateurs (abonnement type paniers ou CSA, contrat avec collectivité, ...) ou encore des crédits (banque, crowdfunding, ...) que les pouvoirs publics doivent faciliter.

Terres publiques, un levier pour l'installation : Les terrains publics représentent un levier important pour l'installation de nouveaux maraîchers. Ceci nécessite d'encourager les différents propriétaires publics à **adapter les clauses et critères de leur cahier de charges**. Dans cette perspective, le SPW ARNE-DAFOR pourrait ainsi être mis à contribution.

Régulation foncière : En matière de renforcement des moyens et des outils de régulation du foncier par les autorités publiques, il conviendrait de créer un organisme de **régulation des transactions foncières agricoles** en Wallonie, doté de fonds publics pour intervenir sur le marché du foncier et acquérir des terres, via un droit de préemption, ainsi que d'une plateforme d'information centralisée sur les disponibilités de terres.



Analyser les multiples initiatives



Beaucoup de modèles d'installation coexistent, notamment le maraîchage comme diversification des exploitations d'élevage ou de grandes cultures, les fermes partagées, les espaces-tests, ... La dynamique est importante, il convient au besoin **d'analyser et d'évaluer ces dispositifs** dans tous les cas, voire de les soutenir structurellement.



Complémentarités et contractualisation



La mise à disposition de différents modèles de conventions et cadres contractuels, s'appuyant sur des bases légales solides, contribuera à sécuriser les composantes de l'activité du maraîcher qui doit inévitablement interagir avec les autres acteurs du système / territoire alimentaire.

 **Soutenir l'emploi au sein de ce secteur spécifique** 

De même, le soutien à l'emploi dans le secteur du maraîchage appuiera différentes complémentarités nécessaires et dégagera des synergies. On relèvera notamment l'opportunité que constituent les **groupements d'employeurs**, voire l'octroi d'une **dérogation pour bénéficier des dispositifs d'aides actuels**, qui excluent le secteur agricole et horticole, ou la mise en place d'un **régime spécifique**.

 **Promouvoir et soutenir la commercialisation** 

Les pouvoirs publics peuvent aider le secteur à communiquer davantage et mieux, que ce soit en lui proposant des outils génériques de communication (via l'Apaq-W par exemple) ou en l'aidant à **développer une communication propre** afin de pouvoir affirmer avec force **l'identité du secteur**, de mettre en avant **les valeurs** qu'il défend, de communiquer pour qu'il se réapproprie la commercialisation des produits locaux.



Envie d'en savoir plus sur la Route de l'Innovation Maraîchage et découvrir tous les documents et présentations produits lors de ses différentes étapes ? Rendez-vous sur : www.reseau-pwdr.be/route-innovation-maraichage-documents